

# Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse



Chevreuse – Choisel – Dampierre en Yvelines – Le Mesnil St Denis – Levis St Nom – Milon la Chapelle – Senlisse – St Forget – St Lambert des Bois – St Rémy lès Chevreuse

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### COMPTE RENDU de la séance du MARDI 08 JUILLET 2014

Date de convocation : 30 juin 2014 - Date d'affichage : 30 juin 2014

Nombre de délégués : En exercice : 35 - Présents : 28 - Votants : 34

L'an deux mille quatorze, le huit juillet à 20h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER

#### ETAIENT PRESENTS :

**CHEVREUSE** : Claude GENOT, Anne HERY LE PALLEC, Bernard TEXIER, Caroline VON EUW, Philippe BAY, Sébastien CATTANEO  
**CHOISEL** : Frédéric JULHES  
**DAMPIERRE EN YVELINES** : Ghyslaine WOLFF, Philippe BOSSEAU  
**LE MESNIL ST DENIS** : Evelyne AUBERT, Daniel DOUX, Véronique DEZ, Aimeric D'ANNOVILLE, Quentin ABOUT  
**LEVIS ST NOM** : Anne GRIGNON, Jean-Pierre MOREL, Anne BERGANTZ  
**MILON LA CHAPELLE** : Jacques PELLETIER, Pascal HAMON  
**SENLISSE** : Yannick LEBRETON  
**ST FORGET** : Jean-Pierre POLUS  
**ST LAMBERT DES BOIS** : Danielle TACYNIAK  
**ST REMY LES CHEVREUSE** : Agathe BECKER, Claudine ROBIC, Bernard ODIER, Céline PERRIN, Jean-Louis BINICK, Dominique BAVOIL.

#### POUVOIRS

: Alain SEIGNEUR (Choisel) donne pouvoir à Frédéric JULHES  
Michel ROMAIN (Le Mesnil St Denis) donne pouvoir à Evelyne AUBERT  
Jacques FIDELLE (Senlisse) donne pouvoir à Yannick LEBRETON  
Jean-Luc JANNIN (St Forget) donne pouvoir à Jean-Pierre POLUS  
Bernard GUEGUEN (St Lambert) donne pouvoir à Danielle TACYNIAK  
Michel DECHELOTTE (St Rémy) donne pouvoir à Agathe BECKER

**ABSENT EXCUSE** : Jean-Pierre de WINTER (Dampierre)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Jean-Pierre POLUS

Le Président ouvre la séance à 20h30.

Monsieur Jean-Pierre POLUS est nommé « secrétaire de séance ».

#### 1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 29/04/2014

Ce procès-verbal est adopté à la majorité des membres présents ou représentés (1 ABSTENTION : Mr ABOUT).

#### 2. APPROBATION RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA COMMUNE DU MESNIL ST DENIS

Après avoir pris connaissance du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Commune du Mesnil St Denis,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de prendre acte de la présentation de ce rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service d'élimination des ordures ménagères de la Commune du Mesnil St Denis ; d'approuver ce rapport annuel 2013 et précise que ce rapport sera transmis à la Commune du Mesnil St Denis accompagné de sa délibération.

Pour nous écrire : CCHVC – Chemin des Regains – 78460 CHEVREUSE

9, Grande Rue – 78720 Dampierre-en-Yvelines – Tél. : 01 30 52 83 83 – Fax : 01 30 52 91 17 – Mail : [cchvc78@orange.fr](mailto:cchvc78@orange.fr)

SIRET : 200 033 173 00028 – Code APE : 84.11Z

### **3. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCHVC - Mandature 2014/2020**

Le Règlement Intérieur des Conseils Communautaires des EPCI doit être établi dans les six mois qui suivent son installation. Il a pour objet de préciser les modalités de détail du fonctionnement de l'assemblée.

VU la délibération du 15 avril 2014 portant sur l'installation du nouveau Conseil Communautaire, le président précise que le règlement intérieur donne le nombre de Vice-présidents porté de 6 à 7, ainsi que la dénomination des commissions.

Le Président précise que le Règlement Intérieur est modifié dans son article 12 pour ce qui concerne la dénomination des commissions et leur nombre qui est porté de 6 à 7.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, adopte le Règlement Intérieur du Conseil Communautaire de la CCHVC.

### **4. CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS**

VU la délibération n° 2014.04.03 définissant notamment la répartition des missions dont sont chargés les Vice-présidents ; après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, décide de créer les sept commissions communautaires suivantes, approuve la composition des commissions annexée et précise que le Président est membre de droit de ces commissions :

- Commission 1 : aménagement espace SCOT - urbanisme
- Commission 2 : social
- Commission 3 : très haut débit
- Commission 4 : coopération intercommunautaire
- Commission 5 : transport
- Commission 6 : développement économique
- Commission 7 : environnement, ordures ménagères, liaisons douces

### **5. DESIGNATION D'UN MEMBRE POUR SIEGER AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL GERONTOLOGIQUE « PHILIPPE DUGUE » À CHEVREUSE**

Le Code de la Santé publique indique que le mandat des membres désignés par les assemblées délibérantes prend fin lors de chaque renouvellement de ces assemblées. De ce fait, un délégué de la CCHVC doit siéger au Conseil de Surveillance de l'Hôpital gériatrique de Chevreuse.

Monsieur Claude GENOT, Maire de Chevreuse, se porte candidat pour siéger au Conseil de Surveillance de l'Hôpital gériatrique « Philippe Dugué » à Chevreuse au titre de représentant de la CCHVC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, décide de désigner Monsieur Claude GENOT pour siéger au Conseil de Surveillance de l'Hôpital gériatrique « Philippe DUGUE » à Chevreuse.

### **6. ADHESION AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE**

Le Président propose au Conseil Communautaire, dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement de l'espace, d'adhérer au Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. En effet, ce Syndicat mixte couvre le territoire de toutes les communes de la Communauté.

Le Président précise ensuite qu'il conviendra, en cas d'adhésion, de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, adopte la charte et les statuts annexés au PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et décide d'adhérer au Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

## **7. DESIGNATION DES DELEGUES DE LA CCHVC AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE**

L'article 9 des statuts du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse révisés et annexés à la charte prévoit que chaque collectivité adhérente désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la représenter au sein du Comité Syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse ;

VU la délibération n° 2014.07.05 de la CCHVC portant, d'une part, sur l'approbation de la charte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et ses statuts annexés et, d'autre part, sur l'adhésion au PNR de la Haute Vallée de Chevreuse ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour le Conseil Communautaire de la CCHVC d'élire en son sein ses délégués au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse ;

CONSIDERANT les candidatures de :

- Délégué TITULAIRE : Jacques PELLETIER
- Délégué SUPPLEANT : Alain SEIGNEUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, procède à l'élection des délégués au PNR de la Haute Vallée de Chevreuse :

- Délégué TITULAIRE : Jacques PELLETIER (34 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)
- Délégué SUPPLEANT : Alain SEIGNEUR (34 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Monsieur Jacques PELLETIER est élu délégué titulaire et Monsieur Alain SEIGNEUR est élu délégué suppléant au PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

### **8.1. Le très haut débit**

Suite à la diffusion, à tous les membres du Conseil, de l'article rédigé par Monsieur VANDEWALLE sur le très haut débit, le Président demande à Madame HERY d'organiser une réunion de la commission « très haut débit » le plus rapidement possible.

Madame HERY lui répond que la Commission vient d'être créée et rappelle au Président que, lors d'une réunion de bureau, il avait été décidé que le Président de la CCHVC rédige une lettre au Président du Conseil Général, cosignée par les Maires des communes adhérentes à la CCHVC.

L'idée de se grouper éventuellement avec d'autres inter-communautés est émise.

### **8.2. Avenir de la CCHVC**

Le Président informe l'assemblée qu'il a pris connaissance sur le site « les Nouvelles » d'une interview que Monsieur GENOT, Maire de Chevreuse, aurait donnée. Il lit les propos de Monsieur GENOT tel qu'exposé dans le journal : « il ne faut pas s'arc-bouter sur la Communauté de Communes de la Vallée de Chevreuse. L'avenir de Chevreuse se fera en se tournant vers la communauté d'agglomération de Saint Quentin. Dans cet article, Monsieur GENOT appelle à son secours Michel LAUGIER, Président de la CASQY, pour l'aider à faire passer son point de vue » et précise que « Chevreuse peut être vendu comme le poumon vert de la CASQY ».

En outre, il dit que chaque commune doit choisir individuellement pour intégrer soit la Casqy, soit Rambouillet, soit la CAPS prônant ainsi l'éclatement du territoire.

Prenant la parole, Monsieur GENOT informe l'Assemblée qu'il n'a pas été interviewé par les Nouvelles, ni par personne d'autre ; il précise que la photo accompagnant l'article a été prise dans le compte rendu du dernier conseil municipal.

Le Président prend acte de cette déclaration et fait lecture de la lettre datée du 25 juin, adressée au préfet, reçue ce jour à la CCHVC, rédigée sur papier de la Ville de Chevreuse et cosignée par Messieurs les maires de Chevreuse et St Lambert des Bois.

Monsieur GENOT ayant donné son accord, une copie de ce courrier au préfet sera envoyée par mail à tous les délégués communautaires. Il précise que la CASQY pourrait devenir l'accueil de la CCHVC.

Le Président précise que si Chevreuse et St Lambert venaient à quitter la CCHVC, cette Communauté de Communes pourrait se trouver disloquée.

Il propose que chaque conseiller donne sa vision du territoire et organise pour ce faire un « tour de table ».

### **Monsieur GENOT (Chevreuse) :**

Monsieur GENOT regrette que le débat ne soit pas venu plus tôt, lorsque Cernay-la-Ville a quitté la CCHVC. Le Président apporte une correction en précisant que Cernay n'a jamais été membre de la CCHVC. Ce tour de table aurait pu être fait bien avant ce soir. Chevreuse a toujours voulu aller vers la CASQY. Depuis longtemps, notre choix est d'aller à la CASQY. Nous considérons que nous avons été « forcé » d'adhérer à la CCHVC. De plus, notre programme pour les dernières élections municipales était clair sur notre volonté de rejoindre la CASQY ; en nous élisant, tous les habitants de Chevreuse se sont donc déclarés d'accord pour que Chevreuse rejoigne la CASQY. Nous avons employé un cabinet de conseil pour nous éclairer au sujet de notre appartenance à la CCHVC ou la CASQY.

### **Monsieur POLUS (1er adjoint Saint-Forget) :**

Il souligne que lorsque l'on quitte une organisation ou une personne pour une autre, il y a des raisons qui font quitter, en l'occurrence la CCHVC, et des raisons qui font rejoindre, en l'occurrence la CASQY ; il aimerait entendre ces raisons de la part de Monsieur GENOT.

Monsieur GENOT répond que c'est mieux pour l'avenir, ce à quoi Monsieur POLUS exprime le souhait d'avoir des réponses de nature plus économiques et plus politiques. Le débat en reste à ce point.

### **Monsieur JULHES (1<sup>er</sup> Adjoint Choisel) :**

Il souligne que l'on n'a pas encore réellement donné sa chance à la CCHVC. Depuis la nouvelle mandature, aucune commission ne s'est encore réunie et aucun travail de fond n'a encore pu être réalisé (les derniers membres des commissions venant d'être nommés).

Les mutualisations sont possibles et souhaitables ; il faut absolument que l'on se mette au travail pour en dégager quelques-unes, prioritaires et qui peuvent être traitées rapidement pour apporter des résultats concrets.

Pour lui, la CCHVC rassemble des communes qui ont des intérêts et des fondamentaux communs ; il regrette que Chevreuse & Saint-Lambert envisagent de la quitter avant ce travail et il souhaite qu'elles réanalysent cette posture une fois ces mutualisations mises en place.

### **Madame DEZ (Le Mesnil St Denis) :**

En tant que nouvelle élue, elle pense que la CCHVC a un avenir et souhaite qu'on lui laisse sa chance.

### **Monsieur BOSSEAU (Dampierre en Yvelines) :**

Le devenir n'est pas défini. Ce projet est-il compatible avec les règles du gouvernement ? Ce projet est-il viable ? Ce projet peut-il s'intégrer à une autre intercommunalité, par exemple Rambouillet ou l'une de l'Essonne ? Regardons ce qui se passe autour de nous, car il semble aussi qu'il y ait de nombreux bouleversements en discussion vers St Quentin et Saclay, avant de prendre une décision. Il se déclare favorable au maintien de la CCHVC.

### **Madame WOLFF (Dampierre en Yvelines) :**

Dampierre souhaite rester à la CCHVC. Nous serions à la CASQY le poumon vert de St Quentin. Mais St Quentin est une ville qui n'a pas les mêmes préoccupations que la vallée. Il est temps de commencer à travailler sérieusement. En étant volontaire, on doit arriver à bien mener cette CCHVC et il serait bien de garder Chevreuse.

### **Monsieur DOUX (Le Mesnil St Denis) :**

Si Chevreuse veut aller à la CASQY, il est illusoire de vouloir la forcer à rester dans la CCHVC ; je m'interroge sur la taille de la CCHVC ? Pourrions-nous toujours exister ? Le Mesnil St Denis veut rester à la CCHVC.

Monsieur Pelletier lui répond qu'à ce jour le minimum de population pour une Communauté de Communes est de 20 000 (cette affirmation doit être corrigée, voir note en fin de compte rendu).

### **Madame GRIGNON (Levis St Nom) :**

Elle rappelle sa délibération en conseil municipal, et l'attachement à la vallée et à la CCHVC (une copie sera envoyée à tous les délégués par mail). Elle évoque la possibilité de contacts avec Les Essarts-Le-Roy et d'autres communes si le périmètre de la CCHVC devait être remis en question.

### **Monsieur BAVOIL (St Rémy lès Chevreuse) :**

J'ai connu la genèse de cette intercommunalité. Il est temps aujourd'hui d'élaborer un vrai projet qui permettra de dire objectivement si l'ensemble des communes peut continuer à vivre ainsi ou si on doit se tourner vers d'autres choix : Chevreuse/CASQY, St Rémy/Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS). Saint-Rémy-Les-Chevreuse et Chevreuse peuvent-ils se tourner le dos ? Voulons-nous protéger cette vallée ? Faire des fusions ? Surtout, ne bradons pas ces changements. Commençons à faire vivre les compétences et proposons un projet de territoire. Ayons à l'esprit que la CCHVC est aussi le berceau de l'ancien Parc Naturel Régional ! 2014 reste une année de travail.

### **Madame AUBERT (Le Mesnil St Denis) :**

J'ai adressé un courrier en Préfecture (dont copie vous sera transmise par mail). Je vous confirme la volonté du Mesnil d'œuvrer au sein de la CCHVC, non dans le seul intérêt communal, mais dans l'intérêt collectif de ce territoire d'exception. Madame Aubert donne lecture de sa lettre au Préfet, confirmant l'attachement de sa commune à la CCHVC.

Si nous devons avoir un autre avenir que dans la CHVC, je demanderai alors aux habitants de se prononcer sur le choix de territoire auquel Le Mesnil devrait s'intégrer.

Monsieur GENOT, reprenant la parole, répète que pour Chevreuse les habitants ont déjà choisi la CASQY en l'élisant maire puisque cette disposition était dans son programme. De ce fait, il n'a pas besoin de consulter les chevrotins.

### **Monsieur CATTANEO (Chevreuse)**

Il dit avoir lu le programme de Monsieur GENOT pour sa campagne, et que ce dernier n'y parle pas de la CASQY. Il ne voit pas pourquoi aller à la CASQY. Aucune ambiguïté, il faut rester à la CCHVC.

### **Monsieur POLUS (St Forget) :**

Il constate n'avoir pas obtenu de réponse économique ni politique à la question qu'il a posée en début de réunion. Saint-Forget confirme son attachement à la CCHVC, et regrette l'orientation prise par Monsieur le maire de Chevreuse.

### **Madame BECKER (St Rémy lès Chevreuse) :**

Bien que la CCHVC ait été créée aux forceps, je considère toujours que Saint-Rémy-Lès Chevreuse et les communes de la CCHVC doivent rester unies pour mieux appréhender leur destin. C'est d'ailleurs en partie pour cela que je me suis présentée à la Présidence pour changer de méthode de travail. Nous devrions en effet préserver l'unité géographique, sociologique et paysagère de notre vallée que beaucoup nous envie déjà. Suis-je dans l'utopie ou pas ?

Nouvellement élu sur St Rémy, nous entendons parler depuis quelques années déjà de la volonté de conserver la CCHVC et de tout mettre en œuvre pour ce faire. Mais le temps presse et il faut être pragmatique. Je propose de s'appuyer sur un projet qui fait consensus : le tourisme. Avec l'aide du PNR, cela ferait sens aujourd'hui : simple à mettre en place, cela nous permettrait d'apprendre à travailler ensemble.

Parallèlement, le sens de l'histoire veut que notre petite taille, et la rationalisation des moyens nous obligent à rejoindre une Communauté d'agglomération dans le futur.

C'est dans ce cadre que nous avons réfléchi à plusieurs possibilités dont celle de rejoindre la CAPS qui semble aujourd'hui être l'avenir pour Saint-Rémy et l'ensemble des communes du bassin de l'Yvette. Ceci pour plusieurs raisons : la continuité du fond de vallée, gestion de l'Yvette, le développement durable, le développement du Plateau avec ses conséquences positives dont nous profiterons et ses conséquences négatives (pression foncière, circulation) qu'il sera plus facile de contrôler si nous faisons partie intégrante de cette agglomération. Saint-Rémy s'est livré à cette analyse et voulait vous la faire partager.

Il n'en reste pas moins que, dans l'idéal, nous sommes pour une CCHVC constructive et tournée vers l'avenir.

### **Monsieur HAMON (Milon) :**

Nous sommes une petite commune rurale, en limite avec la CASQY avec qui nous avons des relations de travail. Mais la CASQY a des valeurs qui sont différentes, par exemple, pour l'urbanisme. On a montré que l'on sait travailler avec les autres communes (exemple le SIVOM) Cette CCHVC existe et aujourd'hui je suis très déçu, pas de cohésion, pas de compétences. Ayons un vrai projet pour les habitants. Nous avons un vrai potentiel pour y arriver.

### **Monsieur LEBRETON (Senlisse) :**

Senlisse, petite commune rurale, reste profondément attachée au territoire que constituent le PNR et la CCHVC en son état actuel. Si nous avons obligation d'être rattaché à une autre communauté de communes, certainement pas à une communauté urbaine, style St Quentin.

### **Monsieur D'ANNOVILLE (Le Mesnil St Denis) :**

Les motivations de Chevreuse pour quitter la CCHVC ne sont pas comprises, les raisons n'étant pas claires. J'aimerais que ce soit clair et qu'on dise pourquoi l'on veut quitter la CCHVC ; que ceux qui ne s'y sentent pas bien vendent leur maison et aillent habiter à St Quentin. Que pouvons-nous faire pour survivre ? Un petit chez soi est mieux qu'un grand chez les autres. Nous sommes opposés à l'idée de rejoindre la CASQY. Si Chevreuse veut quitter la CCHVC, il nous faut rapidement créer un plan B sans Chevreuse.

### **Madame TACYNIAK (St Lambert des Bois) :**

Je représente ce soir Monsieur GUEGUEN et je rappelle l'attachement de la commune de St Lambert au PNR et à son cadre de vie, ainsi que les fortes attentes de St Lambert concernant la communauté de communes en matière de transport, de THD, etc.

Le conseil municipal a été largement renouvelé lors des dernières élections et depuis celles-ci, il a pris connaissance de nombreux dossiers, mais n'a pas encore abordé la question territoriale en commission de travail ni statué en conseil municipal. Le fait de quitter la CCHVC n'a donc pas été approuvée pour le moment en conseil municipal.

### **Monsieur ABOUT (Le Mesnil) :**

Je suis entièrement d'accord pour adhérer à la CCHVC. Je suis ravi de faire partie de ce Conseil Communautaire. Ne jugeons pas Chevreuse ni St Lambert et respectons leur choix car ils ont été élus. Quand on est Président d'une Communauté de Communes, on doit la défendre coûte que coûte.

### **Monsieur BAY (Chevreuse) :**

Il partage l'avis du Conseil Municipal. Notre orientation est à la CASQY.

### **Madame VON EUW (Chevreuse) :**

Elle partage également l'avis du Conseil Municipal de Chevreuse pour rejoindre la CASQY, mais exprime cependant un doute si demain Chevreuse et St Rémy venaient à être totalement séparés en adhérant à des territoires différents, CASQY pour l'un, CAPS pour l'autre.

### **Madame HERY (Chevreuse) :**

Ce projet a été décidé depuis 4 ans. Le parc a besoin d'être renforcé. Chevreuse a fait des études chiffrées montrant des aboutissements fiscaux. Vouloir, avec la CCHVC une sous ou sur-entité du Parc est inopportun. Le siège de la CCHVC a été déplacé de Chevreuse à Dampierre. Nous avons fait deux réunions publiques sur l'intercommunalité. Il n'y a aucun doute, notre avenir est avec la CASQY. La position de Chevreuse est en « hibernation » depuis 4 ans.

### **Monsieur GENOT (Chevreuse) :**

Il ajoute : « Nos deux communes souhaitent apporter une réflexion au sujet du schéma régional à venir, dans la lettre adressée au préfet. On demande à être respecté pour nos choix. ».

Il reproche à Monsieur CATTANEO de n'avoir pas lu les documents de sa campagne électorale. Il précise que l'urbanisme à Chevreuse va représenter 400 000 €.

### **Le tour de table étant terminé le Président reprend la parole :**

Il présente la carte établie par le Préfet qui montre sa vision du futur schéma intercommunal, lequel s'articule autour de trois grandes intercommunalités urbaines (cette carte a été présentée le 2 juillet aux membres de la CDCI) : Seine Aval, La Boucle de la Seine et le Bloc CASQY, Versailles Grand Parc et CAPS.

A noter que, dans l'idée du Préfet, le périmètre de la CASQY, considérée de taille insuffisante, (actuellement 149 000 habitants) serait étendu à Plaisir, Villepreux, Les Clayes-sous-Bois, Coignières, Maurepas. Le préfet a également précisé que la CASQY, dans ce nouveau périmètre, devrait être réunie avec Versailles Grand Parc pour constituer un ensemble urbain de 450 000 habitants. Selon lui, une solution encore plus ambitieuse serait de constituer une intercommunalité autour de l'OIN de Saclay en unissant CASQY, VGP et la CAPS pour former un ensemble de 720 000 habitants.

Enfin, le préfet a précisé que, dans son organisation territoriale, les autres intercommunalités existantes dans les Yvelines (dont la CCHVC) n'avaient pas vocation à changer de périmètre.

Le 28 août prochain, les Préfets devront présenter leurs plans à la commission régionale de coopération intercommunale.

Et le Président de conclure :

J'ai entendu que la grande majorité des conseillers présents se sont déclarés d'accord pour préserver notre communauté de communes.

Nous avons la chance de vivre dans une des principales régions de l'Île-de-France, à dominante rurale, dotée d'un environnement exceptionnel et riche d'un passé prestigieux, témoignant de plus de 1000 ans d'histoire. Cette terre aimée des hommes s'étend depuis sa frontière avec la ville nouvelle CASQY tout au long de la vallée de l'Yvette.

Au moment où des communes situées en bordure de la vallée voudraient nous rejoindre, je pense à la Communauté de Communes des Etangs, je pense à Bullion, je pense à Bonnelles.

Pourquoi, pour quel bénéfice vouloir se fondre dans une intercommunalité fortement urbanisée ? Quelle serait la communauté d'intérêt ? Quel pourrait-être le projet commun au bénéfice des habitants ?

De plus, regardons l'économie, regardons les dettes de ces intercommunalités, la CCHVC, contrairement à la CASQY n'étant pas endettée, regardons les flux financiers, et mettons en correspondance les dépenses réalisées ou prévues et la richesse réellement créée dans ces intercommunalités.

La période de vacances arrive et je demande à chacun des conseillers de réfléchir à notre devenir en se posant les questions suivantes :

Que voulons-nous ; que veulent les habitants de notre territoire : remettre son avenir dans des mains étrangères sans même avoir conduit la moindre étude sur devenir ou rester Maître de notre futur ? Conserver l'unité du territoire ou le faire éclater ?

Sachant que le 28 août 2014 à 15h se tiendra la réunion de la CRCI (Commission Régionale de coopération Intercommunale) où les préfets présenteront à cette commission les schémas qu'ils auront élaborés pour leur département respectif, une prochaine réunion serait organisée début septembre consacrée au thème de notre avenir.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 22h30, et souhaite de bonnes vacances à tous.

Jacques PELLETIER  
Président



---

*Nota sur le nombre minimum d'habitants pour constituer une Communauté de communes :*

*La loi votée le 27 janvier 2014 précise que le nombre minimum d'habitants pour former une Communauté de Communes est 5 000 habitants.*

*La loi en gestation sur le nombre de régions en France comporte également un article pour porter le minimum de 5 000 à 20 000 habitants. Mais, aujourd'hui, cette loi n'est pas votée ; de plus, elle vient d'être mise à mal par le Sénat.*

*Donc à ce jour le minimum de 5 000 habitants est toujours légal.*

**Page de signatures des Conseillers Communautaires**